

(N^o 31.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1844.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un crédit supplémentaire de 18,000 francs au Budget du Département de la Justice pour l'exercice 1844.

(Voir les Nos 60 et 87 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

La Commission à laquelle vous avez renvoyé le projet de loi par lequel le Gouvernement demande un crédit supplémentaire de 18,000 fr. au Budget du Département de la Justice pour l'exercice de 1844, a l'honneur de vous faire observer que cette dépense résulte de la réunion au Ministère de la Justice, de l'Administration des Cultes et de la Sûreté Publique, qui ont été détachés du Ministère de l'Intérieur en 1840. Cette réunion a absorbé une somme beaucoup plus considérable, mais elle a été couverte en partie au moyen d'économies sur les fonds alloués pour le matériel du Ministère.

Cette dépense ne devant plus se reproduire, la Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Bruxelles, le 23 Décembre 1844.

Le Baron DE STASSART.

Le Comte D'ANDELOT.

Le Baron E. F. COPPENS.

E. MALOU.

Le Comte VILAIN XIII, Rapporteur.